

Secrétariat général

Dossier suivi par : Carine HENON

DELIBERATION N° 003/2013 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER Séance du 26 mars 2013

Affectation du résultat de l'exercice 2012

Vu le code de l'Education, articles D 451-1 à D452-21,

Le Conseil d'administration de l'Agence, après examen du compte financier de l'exercice 2012 et des résultats, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012, d'un montant total de 41.529.499,81 €, de la facon suivante:

	Résultats (c/12) de l'exercice 2012	Affectation résultate Compte	s 2012 en 2013 <u>Montant</u>
Services centraux (siège)	+ 15.128.732,25 €	c/ 106821	15.128.732,25 €
EGD Total A déduire KABOUL Reste à affecter en 2013 (26.400.767,56 – (-264.422		déficit déjà affecté a c/ 106821	au c/ 106821 26.665.189,87 €
TOTAL	+ 41.529.499,81 €	c/ 106821 en 2012 c/ 106821 en 2013	,
Résultats antérieurs cumulés (corrigés du taux de change au 31/12/2012) = Montant des réserves après intégration résultats 2012 =			309.967.413,86 € 351.496.913,67 €

Compte 106821 : Réserves de l'établissement

Compte 11: Report à nouveau Compte 12: Résultat de l'exercice

Nombre de votants : 27 Pour : 24 Contre: 3

Abstentions:/

Fait à Paris, le 26 mars 2013

Le président du conseil d'administration de l'AEFE

Jean Baptiste MATTEI